

CAHIER DES CHARGES

TOURNOI RÉGIONAL DES NOVICES SENIORS 2025

Le terme de « boxeur » désigne autant un homme qu'une femme.

1- LE FONCTIONNEMENT

- Le tournoi régional des novices seniors respecte en vigueur la réglementation de la boxe amateur selon son Code sportif 2024-2025.
- Le tournoi régional des novices seniors est qualificatif au tournoi national des novices seniors. Aucun boxeur ne pourra participer au tournoi national des novices seniors s'il n'a pas participé au tournoi régional des novices seniors ou s'il a déclaré forfait au cours de ce dernier.
- Le tournoi régional des novices seniors se déroulera sur 3 phases de compétitions : 2 week-ends: **8/9 mars 2025, 29/30 mars 2025** et 1 journée: **16 mars 2025**.
- Le tournoi régional des novices seniors fonctionnera par poules.
- Les catégories ne pourront être ouvertes qu'à partir de deux boxeurs engagés.
- Les tableaux de compétition du tournoi régional des novices seniors sont réalisés par les membres de la CRBA après vérification du respect des conditions d'inscription des boxeurs.
- La Commission Régionale de Boxe Amateur est garante du respect du présent cahier des charges.
- Aucun combat hors tournoi, ni assaut de BEA ne peut se dérouler durant le tournoi régional des novices seniors.
- Les comités départementaux ou/et clubs organisateurs s'engagent à respecter le cahier des charges qu'ils auront retourné signé par leur Président.

2- LES HORAIRES DE COMPÉTITIONS

- Les horaires de compétitions doivent être en conformité avec la demande d'organisation adressée à la préfecture. (journée calendaire de 0H à 24H).
- Les combats de chaque tour de compétition devront démarrer au plus tard à 14h.
- La compétition devra être terminée au plus tard à 22h30.

3- L'APPEL A CANDIDATURES

- Par courriel, le Comité régional AURA fait un appel à candidatures auprès des comités départementaux et des clubs affiliés FFBOXE en date du **mardi 24 décembre 2024**.
- Les comités départementaux et les clubs peuvent candidater jusqu'au **vendredi 31 janvier 2025 à 12H**.
- Les comités départementaux ont la possibilité de candidater sur les week-ends : **8/9 mars et/ou 29/30 mars 2025**.
- Les clubs peuvent candidater sur toutes les phases ; journée du **16 mars 2025**, et les week-ends des **8/9 mars et/ou 29/30 mars 2025**.
- Le Comité AURA annonce aux comités départementaux et aux clubs demandeurs de l'organisation du tournoi les lieux de compétitions décidés par la CRBA au plus tard le **vendredi 7 février 2025**.
- La CRBA décide d'autoriser le comité départemental ou/et le club d'organiser un tour du tournoi régional des novices seniors s'il respecte l'organisation prévue sur le cahier des charges.
- En cas de candidatures multiples de clubs sur la journée du 16 mars 2025, la CRBA favorisera la situation géographique. Au cas où ce premier critère ne permet pas de départager les clubs, la CRBA proposera de remplir un formulaire d'organisation logistique et humaine afin de sélectionner le club offrant les meilleures conditions de compétitions et d'accueil de public.
- Si un club et un comité départemental candidatent pour une même phase du tournoi (week-end), la CRBA autorisera le Comité départemental d'organiser la réunion.
- Si deux comités candidatent pour le même week-end et qu'aucun autre comité départemental n'a candidaté sur une autre date, la CRBA répartira une phase de compétition à chacun des comités.
- Si plus de 2 comités départementaux candidatent et que deux demandes correspondent à la même date, la CRBA privilégiera la situation géographique du lieu d'organisation.
- Si aucune candidature n'a été déposée ; la CRBA en collaboration avec le Bureau Directeur sollicitera un comité départemental par week-end de réunions, et un club pour l'organisation de la journée du 16 mars 2025, avec lequel elle coopérera pour l'organisation logistique.

4- LES CONDITIONS D'INSCRIPTIONS DES BOXEURS

- Les conditions de participation au tournoi régional des novices seniors s'adaptent à celles imposées par la FFBOXE pour le tournoi national des novices seniors.
- Les engagements des boxeurs se feront par retour de fichier Googleforms auprès du Comité AURA.
- La période d'inscriptions au tournoi régional des novices seniors est **du lundi 6 janvier 2025 au jeudi 6 février à 12H**. Aucun boxeur ne pourra être engagé au-delà.
- Les boxeurs doivent être licenciés en boxe amateur auprès de la FFBOXE à la date de l'inscription.
- Les boxeurs doivent avoir entre 3 et 10 combats inclus au **samedi 1er mars 2025**.
- Les boxeurs doivent détenir le gant blanc au moment de l'inscription.
- Les boxeurs doivent être de nationalité française (dépôt d'une pièce d'identité obligatoire sur la base fédérale).

5- LA PESEE ET LE CONTRÔLE MEDICAL

- La pesée et le contrôle médical se déroulent sur le lieu de compétition le jour-même.
- La pesée et le contrôle médical doivent être finies au plus tard à 13H.
- Le délégué de réunion et le chef de jury effectuent les opérations de pesée. Ils ne peuvent déléguer cette tâche qu'à un autre juge arbitre.
- Le boxeur doit obligatoirement remettre son livret sportif au délégué de réunion.
- Les hommes se pèsent sans aucune tolérance de poids, au choix en sous-vêtements, ou en maillot de bain ou short de compétition.
- Les féminines se pèsent en maillot et short de compétition, avec une tolérance de poids, déductible, de 300g.
- Seuls les boxeurs sont autorisés à rentrer dans la salle de pesée.
- Si le médecin est un homme, une femme adulte sera présente lors des visites médicales des boxeuses.
- Les boxeuses doivent transmettre une attestation de non grossesse au médecin présent.
- Le délégué de réunion est en droit de demander la licence de l'entraîneur accompagnant le boxeur.

6- LES CAS DE FORFAITS

- Les forfaits sont à signaler à la CRBA: crba.aura.pare@gmail.com .
- Les certificats médicaux doivent être envoyés uniquement au dr Saidi: doc@saidi.fr
- S'agissant d'un tournoi qualificatif, un forfait entraînera automatiquement l'élimination du boxeur.
- Un montant de cent euros sera facturé au club dont le boxeur sera forfait non prévenu 48h à l'avance ou non justifié par un certificat médical signé et tamponné par le médecin.

7- L'ESPACE RESERVE A LA COMPETITION

- L'organisateur doit mettre en place l'espace officiel de compétition comme illustré dans le code sportif ; notamment délimité par des barrières placées à 3,50 mètres au minimum du ring.
- Une personne minimum contrôle l'accès de compétition.
- Seuls ont accès à l'espace de compétition :
 - > Les officiels de la compétition ;
 - > Les boxeurs et les entraîneurs et assistants ;
 - > Les personnes remettant des récompenses.
- Seuls les juges-arbitres peuvent s'asseoir à côté des juges.

8- LES ELEMENTS DONT L'ORGANISATEUR A LA CHARGE

- La prestation tarifaire du médecin de la réunion.
- La restauration de l'ensemble de la délégation des officiels et des membres de la CRBA présents pour le bon déroulement du tournoi.
- La restauration libre des boxeurs et entraîneurs. S'il existe des tickets-repas, ils seront remis lors de la pesée des boxeurs.
- L'accessibilité à des branchements électriques.
- La sécurité de l'établissement recevant du public (ERP) et de l'espace dédié à la compétition (RING)
- Le poste de régulateur de ring (pour l'accès)
- Le poste de roulement et de désinfection des gants et casques
- L'organisation de remises de récompenses en cas de finales sur un podium ou une estrade.
- Le plan de salle indiquant les points sécurité.
- L'assurance de la visibilité et de l'accessibilité du défibrillateur pour tous tout au long de la réunion pugilistique.
- Une femme pour assister au contrôle médical des boxeuses.

9- LES ELEMENTS DONT LE COMITE AURA A LA CHARGE

- Les programmes de tous les combats du tournoi régional novices seniors (CRBA).
- Les prestations tarifaires avec l'ensemble des charges liées des officiels (délégué, juges, arbitres, chrono, chef de jury...).
- L'aide de l'agent de développement sportif pour contribuer à la recherche de subventions contribuant au financement d'une réunion pugilistique prévue sur un week-end.
- Les gants et casques officiels à la compétition.
- La convocation des officiels.
- La convocation des boxeurs.
- Les récompenses le cas échéant.

La Commission Régionale de Boxe Amateur

Représentée par sa Présidente

Isabelle PARE

